



Pension alimentaire transmis par le mineur

Par **yolande26**, le **15/07/2009** à **11:28**

Bonjour,

mon mari verse pour sa fille de 15 ans une pension alimentaire mensuelle et ayant une garde élagie , sa fille est chaque semaine à la maison , il donne le chèque de la pension sous enveloppe à sa fille pour qu'elle le remette à sa mère.

Cette dernière vient de lui envoyer un courrier RAR en l'informant qu'il n'a pas le droit d'agir de cette façon car sa fille est mineure et l'accuse d'ailleurs de ne pas avoir payé les deux derniers mois qu'elle n'a "jamais reçu"!

Pouvez vous me dire ce que dit la loi dans ce cas précis.

Merci d'avance.